



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°7 – 20 juillet 2026

SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescente dorée
Mildiou
Oïdium
Tordeuses de la grappe
Cicadelles vertes
Autres
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédactrice : Justine LAFOND



Structures partenaires :
CA Corse, Cave d'Aléria,
CANICO, CAP, Terra Vecchia,
Inter Bio Corse, Christophe
George.
Crédit photo : CRVI de Corse,
CA 20, Canico, Inter Bio Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre
d'Agriculture de région
Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Action de la stratégie
Ecophyto 2030 pilotée par
les ministères chargés de
l'Agriculture, de
l'Environnement, de la Santé
et de la Recherche avec le
soutien financier de l'Office
Français de la Biodiversité.



A RETENIR

Flavescente dorée : 3^{ème} traitement obligatoire entre le 14 juillet et le 26 juillet.
Mildiou : pas d'évolution de la maladie.
Oïdium : risque variable selon les parcelles.
Cicadelles : augmentation des populations, évolution des symptômes.

STADES PHENOLOGIQUES

La véraison est désormais engagée sur la majorité des cépages en Corse. Le Niellucciu, la Syrah et le Biancu Gentile affichent généralement entre 50 et 80 % de baies vérées. Les cépages les plus tardifs sont encore au stade fin fermeture de la grappe, mais leur entrée en véraison est attendue dans les prochains jours. L'avancement reste toutefois hétérogène selon les secteurs et les cépages.



Stade début de véraison
(Stade M ou 81)



**Stade mi
véraison** (Stade



80% véraison
(Stade M ou 84)

FLAVESCENTE DOREE

La réglementation concernant la flavescente dorée a évolué (cf. arrêté du 27 avril 2021). A partir de 2022, elle s'est traduite par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral et zones délimitées (2026) : cliquez sur [ce lien](#).

Dates de traitement : Le communiqué précisant le nombre et les dates de traitements obligatoires contre *Scaphoideus titanus* pour 2026 se trouve sur le site de la DRAAF, [ici](#).

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 0495585050 - Corse du sud : 0495503940) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Les symptômes n'évoluent pas ou peu depuis deux semaines. Le développement du champignon est désormais limité, la majorité des taches étant desséchées et les grappes faiblement touchées. Quelques parcelles humides de la Côte Orientale et du secteur d'Ajaccio présentent encore des symptômes, mais leur intensité reste faible.



Mildiou : « Tache d'huile » face supérieure

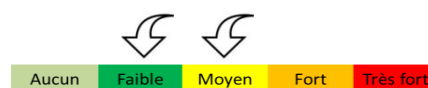


Mildiou : forme mosaïque

Evaluation du risque : Les températures élevées observées (>30–32 °C pendant plusieurs heures), associées à des conditions sèches, restent peu favorables au développement du mildiou et limitent le risque de nouvelles contaminations.

Le risque a peu évolué par rapport aux dernières semaines. Toutefois, les précipitations survenues début juillet sur certains secteurs en Côte Orientale ont pu recréer ponctuellement des conditions favorables, notamment dans les parcelles où l'humidité s'est maintenue et où des foyers étaient déjà présents.

Le risque est considéré comme faible dans les parcelles saines et moyen dans les parcelles présentant des symptômes ou des conditions favorables au maintien de l'humidité.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

Résistances : Une [note nationale viticulture](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

OÏDIUM

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : En Côte Orientale, les premières baies éclatées sont observées sur les parcelles où l'oïdium était déjà installé. Les symptômes évoluent peu et concernent principalement ces parcelles déjà atteintes. Sur les cépages les plus tardifs, qui n'ont pas encore commencé la véraison, de nouvelles contaminations sur grappes restent possibles. À l'inverse, les parcelles restées saines ne présentent pas de nouveaux symptômes et le risque de contamination est désormais très faible.

La situation demeure toutefois très hétérogène selon les secteurs, les cépages et les conditions propres à chaque parcelle.



Face supérieure : Taches huileuses avec gaufrage du limbe



Grappes : aspect poudreux et couleur grisâtre

Évaluation du risque : La vigne ayant dépassé le stade de fermeture de la grappe, sa sensibilité à l'oïdium diminue.

Cependant, les parcelles contaminées avant ce stade restent exposées à une progression de la maladie.

Le risque est actuellement moyen à fort selon les secteurs et parcelles sensibles, et faible dans les parcelles saines. Une surveillance reste toutefois recommandée.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

Résistances : Une [note nationale viticulture](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Pas d'observation d'individus dans les pièges installés sur les parcelles suivies.

D'après la modélisation, le vol de la troisième génération a démarré sur tous les secteurs avec plus ou moins d'avance :

- [Aléria](#) : le pic du vol G3 est dépassé, présence de L1
- [Ajaccio](#) et [Sartène](#) : le vol G3 continue, pas de présence de larves
- [Calvi](#) et [Patrimonio](#) : fin des larves (L5) de la 2^{ème} génération, début des vols G3

Évaluation du risque : Le risque reste faible, sauf sur les parcelles à historique, qui sont susceptibles de subir des dégâts sur grappes en raison de la présence potentielle d'insectes.



Gestion du risque : Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).



La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en place cette méthode dans le vignoble.

PYRALE DES AGRUMES - *CRYPTOBLABES GNIDIELLA*

Biologie : *Cryptoblabes gnidiella*, nommée pyrale du Daphné ou pyrale des agrumes, se nourrit du miellat secrété par les cochenilles et/ou de raisins ayant atteint la maturité. 4 à 5 générations se succèdent au cours de la saison. Les premières larves apparaissent fin mai/début juin. La larve mature peut se nourrir des baies vertes. Ce lépidoptère est fortement nuisible puisqu'il cause des pertes de récolte importantes et peut engendrer des attaques de pourriture grise.

On peut facilement observer les larves sur les cépages dont les grappes ont déjà atteint le stade fermeture (Niellucciu, Grenache, Muscat à petit grain...), particulièrement sur les vignes à forte vigueur, avec des grappes enchevêtrées.

D'importants dégâts se sont produits en 2018, ainsi que les années suivantes selon les secteurs, au stade maturité des raisins. Certaines vendanges ont dû être précipitées lors de fortes attaques.



Larve de *Crytoblabes* sur baie Source : CA20

Observations : Une augmentation des captures est observée sur le secteur de Patrimoine et de la Côte Orientale, confirmant que les vols sont en cours. À ce jour, aucune larve n'a toutefois été détectée malgré cette progression des populations. Les suivis réalisés ne mettent pas en évidence de présence dans le sud de l'île.

Évaluation du risque : Le stade fermeture est un stade clé : une fois à l'intérieur des grappes il est souvent difficile de combattre ce ravageur. Et c'est à l'approche de la véraison, et surtout de la maturité, que les dégâts sont les plus visibles et importants.

Le risque est faible en général, mais fort sur les parcelles à historique et où les larves sont déjà présentes.



Gestion du risque : Poursuivre la surveillance des vols, limiter les populations de cochenilles. En hiver, il sera nécessaire de supprimer les grappes fortement endommagées (« momifiées ») pour réduire le stock d'individus.

CICADELLES VERTES

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Les populations continuent d'augmenter, aussi bien pour les adultes que pour les larves. La situation est toujours plus marquée en Côte Orientale, notamment sur le secteur de Saint-Antoine où les effectifs et les symptômes évoluent rapidement. Des décolorations sur les jeunes rameaux associés à un recourbement des feuilles sont observés régulièrement, ainsi que quelques symptômes de grillures mais l'intensité reste faible pour le moment.

Les autres secteurs de l'île sont également concernés, avec des niveaux de présence variables, mais sans apparition de symptômes à ce jour.



Jaunissement des **Apex** avec feuilles **recourbées** (*Biancu Gentile*)

Evaluation du risque : le risque évolue à la hausse en Côte Orientale, où la situation nécessite une vigilance renforcée. Dans les autres secteurs, le risque augmente et devient moyen. Le mois de juillet étant généralement favorable à une recrudescence des populations et à une expression accrue des symptômes, la poursuite des comptages et le maintien d'une vigilance régulière sont nécessaires.



Aucun Faible Moyen Fort Très fort

AUTRES

- **MILLERANDAGE** : quelques baies millerandées sur Sciaccarellu.
- **ÉRINOSE** : toujours une forte expression des symptômes d'érinose sur le feuillage, avec une pression importante observée sur l'ensemble des cépages.
- **ESCA** : quelques pieds expriment des symptômes, avec dans certains cas, sous une forme apoplectique.
- **COCHENILLES** : augmentation des populations sur certaines parcelles dans le Nord.

PREVISION METEO

	Mercredi 22 juillet	Jeudi 23 juillet	Vendredi 24 juillet	Samedi 25 juillet	Dimanche 26 juillet	Lundi 27 juillet	Mardi 28 juillet	Mercredi 29 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps ensoleillé ; la chaleur persiste	Maintien d'un temps ensoleillé	Maintien d'un temps ensoleillé	Maintien d'un temps ensoleillé	Temps instable avec possibilité d'averses sur l'ensemble de l'île	Temps ensoleillé ; quelques épisodes orageux possibles mardi et mercredi après-midi sur le centre et le Fiumorbu ; légère baisse des températures diurnes	Temps ensoleillé ; quelques épisodes orageux possibles mardi et mercredi après-midi sur le centre et le Fiumorbu ; légère baisse des températures diurnes	Temps ensoleillé ; quelques épisodes orageux possibles mardi et mercredi après-midi sur le centre et le Fiumorbu ; légère baisse des températures diurnes

Note nationale pollinisateurs - Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

Résistance



Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents.

Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires

<https://www.r4p-inra.fr>

Notes nationales Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales](#) | [Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :





Les 3 nouvelles notes nationales Biodiversité qui viennent d'être publiées.



Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- Les macro-organismes ;
- Les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Vigilance lors de l'introduction de matériel végétal

L'introduction de végétaux, qu'il s'agisse d'arbres fruitiers, forestiers, d'arbres ou d'arbustes champêtres., nécessite une vigilance importante.

De nombreux organismes nuisibles sont présents dans le bassin méditerranéen, notamment le virus CYVCV ([Citrus Yellow Vein Clearing Virus](#)) affectant les agrumes, la bactérie [Xylella fastidiosa](#), ainsi que des ravageurs tels que [Trioza erytreae](#) et [Aleurocanthus spiniferus](#).

La prévention demeure le moyen le plus efficace pour protéger durablement les productions végétales. En effet, certains de ces organismes peuvent entraîner des conséquences particulièrement graves pour les cultures. En l'absence de solutions curatives réellement efficaces, l'arrachage des végétaux contaminés constitue souvent la seule mesure permettant de limiter leur propagation une fois qu'ils sont introduits sur le territoire.

Il est donc essentiel de s'approvisionner auprès de filières et de pépiniéristes offrant toutes les garanties sanitaires requises. Il convient également de vérifier l'origine des végétaux introduits et de signaler sans délai toute anomalie sanitaire observée.

La vigilance de chacun est indispensable pour préserver durablement la santé des productions végétales et limiter les risques d'introduction et de diffusion de ces organismes nuisibles sur notre territoire

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.